



*Le Président*

Le Point  
Franz Olivier Giesbert  
Directeur de la Publication.  
Romain Gubert  
Rédacteur en chef adjoint  
74 avenue du Maine 75682 Paris cedex 14

Neuilly-sur-Seine, le 18 décembre 2009

**Objet :** Réponse à l'article « *Les anciens combattants et les agriculteurs ont perdu leurs retraites chez Madoff* » paru dans l'édition papier du *Point* du 17 décembre.

*Lettre recommandée avec accusé de réception.*

Monsieur,

Nous souhaitons réagir aux propos que vous avez tenus dans votre article du 17 décembre 2009 intitulé « *Les anciens combattants et les agriculteurs ont perdu leurs retraites chez Madoff* ».

Tout d'abord, nous tenons à préciser, s'il en était besoin, que la Carac n'a pas investi dans un « produit miracle » mais dans la Sicav Luxalpha dont la banque UBS, un des premiers établissements bancaires mondiaux, était à la fois le gérant et le dépositaire.

Cette Sicav, régulièrement cotée, était soumise à la réglementation de l'Union européenne et avait été approuvée par l'autorité des marchés financiers (AMF) en 2005. En outre, les taux de rendement de cet investissement n'étaient absolument pas démesurés contrairement à ce que vous laissez entendre.

La Carac n'a donc pas investi dans un produit Madoff mais dans un produit UBS.

À ce sujet, la Carac a montré très rapidement sa détermination à défendre ses intérêts en étant le premier investisseur institutionnel à avoir assigné au fond la société UBS devant le Tribunal de Luxembourg, et ce depuis le 10 février 2009.

Nous entendons bien obtenir la restitution des fonds investis dans la Sicav Luxalpha.

Par ailleurs, le montant que vous évoquez a été entièrement provisionné dans les comptes de l'exercice 2008 et c'est donc sur ses fonds propres que la Carac assume l'éventualité de ce préjudice. Cette opération a été validée par l'assemblée générale de la Carac le 25 juin 2009 sur proposition du conseil d'administration.

Il est important de souligner que la Carac est une mutuelle d'épargne, ce qui signifie qu'elle est gouvernée par ses adhérents. L'assemblée générale est exclusivement composée d'adhérents qui élisent eux-mêmes leurs représentants au conseil d'administration.

En conséquence, et contrairement à ce que vous affirmez, les adhérents de la Carac ont donc été régulièrement informés, de même que l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM).

Enfin, le montant des sommes investies dans la Sicav Luxalpha est à mettre en perspective avec les 7 milliards d'euros d'actifs que gère aujourd'hui la Carac. Il convient de rappeler que le résultat de l'exercice 2008 a été positif et a permis de distribuer des taux de rendement de 4,50 % à 4,60 % sur ses produits d'assurance-vie en euros, sans puiser dans les réserves et nos perspectives de rendement pour 2009 nous laissent à penser que la Carac demeurera parmi les plus performants des institutions financières.

Aussi le titre de votre article ne reflète pas la réalité de la situation et ne peut qu'alarmer à tort l'ensemble des 300 000 adhérents qui nous font confiance et nous porte ainsi préjudice.

Soyez assuré que la Carac gère l'épargne de ses adhérents avec la plus grande intégrité comme elle l'a toujours fait depuis 1924.

Nous demeurons à votre entière disposition pour vous apporter les précisions utiles qui vous permettront, comme nous l'espérons, d'informer objectivement vos lecteurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Goujat', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Jacques Goujat